

<p style="text-align: center;">Transition de l'école vers l'emploi <i>Principes clé et recommandations pour les législateurs.</i></p>

A la fin de l'année 1999, l'Agence européenne a lancé un important projet ayant pour objectif d'examiner le processus de transition de l'école vers l'emploi en Europe. Ce projet a impliqué des professionnels de la transition désignés par 16 pays¹. Des informations nationales ont été collectées sur les dispositions existantes, sur la mise en œuvre de processus de transition, sur les problèmes rencontrés et les résultats obtenus. Il a été demandé à ces professionnels de fournir des informations pertinentes sur des sujets tels que l'accès aux mêmes opportunités éducatives pour les jeunes handicapés après la scolarité obligatoire, l'existence de programmes de transition, la situation des personnes handicapées ayant un emploi/au chômage, l'existence d'une législation et de dispositions concernant la transition ou les actions en faveur de l'emploi, les points sensibles et les éléments positifs dans chaque pays.

Pour compléter ces informations nationales, un nombre significatif de projets/pratiques ont été sélectionnés pour analyse, à raison d'au moins un ou deux par pays. Ces projets concernaient des initiatives menées dans des écoles secondaires, des centres de formation professionnelle ou des lieux de formation semblables avec des étudiants présentant tous types de besoins particuliers. L'objectif était d'avoir une vision aussi large que possible de la situation dans les différents pays, en respectant les priorités nationales exprimées par les pays eux-mêmes, aucun groupe cible particulier n'étant visé. De plus, aucune sélection n'a été faite selon le type de ressource proposé, en milieu ordinaire ou spécialisé.

Avec toutes ces informations sur lesquelles s'appuyer, les professionnels de terrain ont participé à plusieurs visites d'étude et réunions de travail impliquant différents pays. Le but était d'identifier les ressemblances et les différences entre les pratiques et de produire une première analyse des similitudes et des contradictions repérées dans les expériences et qui permettaient de mettre en lumière les aspects les plus importants à prendre en compte, à renforcer ou à modifier dans le champ de la transition². Les résultats du travail effectué au cours de ce projet identifient les principales difficultés, les aspects clé et les principaux facteurs liés à la transition.

Les principales difficultés rencontrées par les étudiants ayant des besoins particuliers, leurs familles et les professionnels de la transition de l'école vers l'emploi.

Cet aspect a été abordé par un examen de la documentation existante au niveau européen et international. Les problèmes soulevés par l'éducation et l'emploi sont très importants et en inter-relation. Les principaux points identifiés sont :

Les données concernant la transition sont très limitées, ce qui rend difficile toute comparaison entre les différents pays. En dépit des différences entre les termes utilisés d'un pays à l'autre –étudiants handicapés ou ayant des besoins particuliers – la population moyenne présentant des besoins éducatifs particuliers représente de 3 à 20% des jeunes de moins de 20 ans.

¹ Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume Uni et Suède.

² Toutes les informations liées aux situations des différents pays et aux différents sujets se trouvent dans la base de données consacrée à la Transition sur le site www.european-agency.org.

Le taux de réussite. En 1995, le pourcentage de jeunes âgés de 20 à 29 ans n'ayant pas obtenu de qualification de fin d'études secondaire était d'environ 30%. Ce pourcentage est même supérieur pour les étudiants à besoins particuliers. Il est difficile d'estimer le nombre d'élèves qui quitteront le système éducatif immédiatement après la période d'enseignement obligatoire mais il est possible d'affirmer que bon nombre d'entre eux n'iront jamais au-delà.

L'accès à l'éducation et à la formation. En théorie, les étudiants à besoins éducatifs particuliers sont présentés comme ayant les mêmes possibilités de choix en matière d'éducation que les autres étudiants mais en pratique, ils se voient surtout proposer des programmes orientés vers l'aide sociale et les emplois peu rémunérés. Ils ne sont pas nécessairement intéressés par les choix qui leur sont offerts et les études, ainsi que les programmes de formation qu'ils reçoivent, ne correspondent pas toujours à leurs intérêts ni à leurs besoins. Ceci les place dans une position défavorable sur le marché du travail.

La préparation et la formation professionnelles ne sont souvent pas en adéquation avec les pratiques professionnelles réelles ; elles se déroulent souvent dans des lieux à part et ne sont généralement pas orientées vers des professions complexes. Les personnes handicapées ne reçoivent pas les bonnes qualifications requises pour l'emploi ; les formations proposées doivent être conçues spécialement pour répondre aux demandes du marché du travail.

Le taux de chômage des personnes handicapées est deux à trois fois plus élevé que celui des personnes non handicapées. Les données nationales en provenance des différents pays incluent les chômeurs recensés mais un fort pourcentage de personnes à besoins particuliers ne sont pas enregistrées – elles n'ont même pas une chance d'obtenir un premier emploi. L'entretien des personnes handicapées au chômage est devenu le troisième poste de la protection sociale après les retraites et les dépenses de santé.

Attentes et attitudes. Tous les documents s'accordent sur ce point. Les enseignants, les parents, les employeurs et toute la population en général sous-estiment les capacités des personnes handicapées. La coopération est très importante pour développer une vision réaliste des compétences d'un étudiant dans tous les secteurs de l'éducation, y compris au cours de la phase de transition vers l'emploi.

L'accessibilité des lieux de travail. Il existe toujours des problèmes liés à l'accessibilité physique des lieux de travail et à l'accès à une assistance personnelle et technique. L'information des employeurs et le soutien qui peut leur être apporté sont aussi des points importants soulevés dans de nombreux documents.

La mise en œuvre de la législation existante. Dans certains pays, les cadres légaux relatifs à la transition vers l'emploi sont absents ou peuvent conduire à un système très rigide. L'établissement de quotas en tant que mesure de soutien en faveur de l'emploi des personnes handicapées semble être un échec en termes de mise en application et de portée. La plupart des pays ont mis en place un ensemble de mesures qui semblent efficaces à des degrés divers.

Les points importants à examiner dans le champ de la transition, en prenant en compte les problèmes existants.

Ce domaine a été exploré grâce aux discussions et à l'analyse des documents fournis par différents professionnels de terrain des 16 pays impliqués dans le projet. Six points importants au regard du concept de transition ont émergé :

- La transition est un processus qui doit être étayé par l'existence et la mise en œuvre d'une législation et de dispositions,
- La transition doit garantir la participation de l'étudiant et le respect de ses choix personnels. L'étudiant, sa famille et les professionnels doivent travailler ensemble à l'élaboration d'un programme individualisé,
- La transition doit inclure le développement d'un projet éducatif individualisé centré sur l'évolution de l'étudiant et sur tout changement à opérer dans sa situation scolaire,
- La transition doit être basée sur l'implication directe et la coopération entre toutes les parties concernées,
- La transition nécessite une coopération étroite entre les écoles et le marché du travail pour que les étudiants puissent expérimenter des conditions de travail réelles,
- La transition fait partie d'un processus long et complexe visant à préparer les jeunes en leur facilitant l'entrée dans la vie adulte et professionnelle.

Les principaux facteurs qui semblent faciliter ou entraver la mise en œuvre d'un processus de transition réussi au plan pratique.

Ces facteurs ont été identifiés à partir de pratiques locales sélectionnées par les différents participants. Des situations de transition réelles ont mis en lumière une série de facteurs qui ont permis de détailler les six points évoqués plus haut. Ces facteurs peuvent tout aussi bien faciliter ou entraver le processus. Leur description montre que très peu d'entre eux peuvent correspondre à des situations factuelles simples – facteurs *simples*. La majorité d'entre eux correspondent à des situations complexes et en inter-relation - facteurs *complexes*.

Recommandations au niveau politique

L'analyse des trois sujets énumérées plus haut ont eu pour résultat l'identification de recommandations pour l'avenir du processus de transition. Elles s'adressent aux législateurs et visent à les conseiller sur la manière d'améliorer la préparation et la mise en œuvre du processus de transition.

Les recommandations destinées aux législateurs doivent être considérées comme des lignes directrices à mettre en œuvre par les différents pays au niveau national, régional et local. Elles s'appuient sur les points abordés et sur les facteurs identifiés dans le rapport final³ et tentent de mettre en lumière les actions pratiques à engager pour faciliter la transition de l'école vers l'emploi pour les jeunes à besoins éducatifs particuliers.

L'existence et la mise en oeuvre d'une politique et de mesures pratiques

Les législateurs devraient :

³ Voir le site www.european-agency.org

- Promouvoir et/ou améliorer de façon efficace les dispositions coordonnées entre les différents services, en évitant de créer de nouvelles lois, en contradiction ou en chevauchement avec la législation existante.
- Prendre des mesures concrètes pour la mise en œuvre effective de la loi en vigueur, afin d'éviter les différences et/ou la discrimination provenant d'inégalités en matière de ressources humaines ou techniques.
- Consulter, prendre en compte et respecter systématiquement les opinions des organisations bénévoles qui travaillent avec et pour les personnes handicapées.
- Rechercher et promouvoir les dispositions actives afin de renforcer l'emploi et l'autonomie personnelle.
- Assurer un contrôle et une évaluation plus ciblés de toute mesure en faveur des personnes handicapées « facilitante », telles que les systèmes de quota, les mesures fiscales, etc. et vérifier le fonctionnement effectif des services au niveau national, régional et local.
- S'assurer que les employeurs disposent d'une information complète sur toute mesure légale ou réglementaire les concernant.
- Garantir la création de réseaux locaux, impliquant tous les partenaires dans le but de mettre en œuvre la politique nationale.

La participation de l'étudiant, le respect de ses choix personnels

Les législateurs devraient :

- Fournir aux établissements scolaires les ressources nécessaires (en termes de temps et de budget) à l'instauration d'un travail avec l'étudiant et sa famille.
- S'assurer que les ressources ont bien été utilisées pour garantir cette collaboration.

Le développement d'un projet éducatif individualisé approprié

Les législateurs devraient :

- Fournir aux écoles les ressources nécessaires pour assurer le développement de projets éducatifs individualisés. En particulier, les enseignants devraient avoir suffisamment de temps et recevoir l'aide nécessaire à la réalisation de ces tâches.
- S'assurer qu'un programme de transition est bien inclus dans le projet éducatif individualisé.
- Fournir des normes de qualité relatives aux projets éducatifs individualisés.
- S'assurer que les qualifications acquises par les étudiants sont reflétées dans les diplômes qu'ils obtiennent et que toute situation discriminatoire est évitée.

L'implication directe et la coopération entre toutes les parties concernées

Les législateurs devraient :

- Décider de mesures pratiques permettant la coopération entre services ainsi que le suivi de cette coopération.
- Etablir clairement les responsabilités attribuées aux différents services de manière à garantir une réelle coordination.
- Garantir une évaluation de la coordination ainsi que la distribution des responsabilités pour permettre tout changement qui deviendrait nécessaire.

- S'assurer que tous les services remplissent leurs obligations et participent aux travaux de coordination.
- Motiver les employeurs et les syndicats professionnels par l'intermédiaire de mesures spécifiques de façon à les impliquer directement.
- Encourager la coopération et la coordination entre les départements impliqués au niveau national.

Les relations étroites entre l'école et le marché du travail

Les législateurs devraient :

- S'assurer que tous les jeunes peuvent faire l'expérience de conditions de travail réelles.
- Garantir l'accès à tous les étudiants à une certaine forme de formation pratique tout en respectant leurs besoins particuliers.
- Organiser la mise en œuvre de dispositifs de formation souples en instituant par exemple des périodes préparatoires à la formation sur le lieu de travail.
- Promouvoir des mesures incitatives formelles et informelles (c'est-à-dire des réductions d'impôts, une reconnaissance sociale, etc.) pour les entreprises afin de les encourager à proposer aux jeunes des emplois/formations.
- Souligner et démontrer les bénéfices réciproques par l'évaluation de bons exemples de transition.
- Impliquer les employeurs dans ce type d'initiative, en coopération avec les services de l'emploi, par l'intermédiaire de campagnes d'information, de réseaux d'employeurs et de syndicats.
- Reconnaître le besoin d'une coopération formelle entre les services de l'éducation et de l'emploi.
- Assurer les moyens nécessaires à la formation professionnelle continue des enseignants.

La transition vers l'emploi comme une partie d'un long processus

Les législateurs devraient :

- Mettre en place toutes les mesures nécessaires à la garantie d'un processus de transition réussi, en identifiant les obstacles ou les difficultés et en y apportant une solution.
- Éviter les procédures éducatives rigides (pour l'évaluation par exemple.)
- Faciliter la coopération entre les services et au sein des services et reconnaître le temps passé par les personnels aux tâches de coopération et de coordination.
- Garantir le développement de programmes de transition suffisamment tôt dans la carrière scolaire de l'étudiant et non pas seulement juste à la fin de la scolarité obligatoire.
- Reconnaître la nécessité d'un professionnel particulier qui aura le rôle de *défenseur* ou de personne référente et de soutien à l'étudiant au cours du processus de transition.

Les professionnels, les législateurs et les représentants des employeurs et des syndicats professionnels impliqués dans ce projet sont arrivés à la conclusion que la mise en œuvre de ces recommandations devrait sans aucun doute améliorer le processus de transition et limiter les problèmes rencontrés couramment par les

étudiants quand ils quittent l'école et sont confrontés à des problèmes de recherche d'emploi.

Pour plus d'informations

Des informations plus détaillées sur les pays participants et/ou sur des sujets plus précis sont proposées dans la base de données Transition sur le site de l'Agence : <http://www.european-agency.org/transit/index.html>

Des informations supplémentaires sur le projet Transition (y compris le rapport du projet en 13 langues) et sur tous les travaux de l'Agence européenne sont disponibles à l'adresse suivante :

Agence européenne pour le développement de l'éducation des personnes présentant des besoins particuliers

Secrétariat :

Østre Stationsvej 33

DK – 5000 Odense C Denmark

Tel: +45 64 41 00 20

secretariat@european-agency.org

Bureau de Bruxelles :

3, Avenue Palmerston, B- 1000 Bruxelles, Belgique

Tel : +32 2 280 33 59, Fax : +32 2 280 17 88

E-mail : brussels.office@european-agency.org

Web : www.european-agency.org